

# La politique forestière de la Région Languedoc-Roussillon \*

Forêt de production, aux essences très diversifiées et à la productivité parfois importante, forêt de protection sous un climat méditerranéen aux fortes précipitations, et forêt d'accueil pour les touristes mais aussi pour les habitants, chasseurs et agriculteurs, la forêt, par la diversité de ses fonctions, est un élément important du Languedoc-Roussillon. C'est à travers des objectifs économique, social, physique et spatial que s'inscrit la politique forestière de la Région dans le cadre plus général d'un aménagement équilibré et harmonieux du territoire régional.

Quelques chiffres mettent en lumière les spécificités de la forêt du Languedoc-Roussillon :

- plus de 800 000 ha boisés, soit un taux de boisement de 29 %, supérieur à la moyenne française, qui contribuent de façon importante à la diversité du paysage et

\* Conseil régional Languedoc-Roussillon, 201, avenue de la Pompignane 34064 Montpellier cedex 2

à l'équilibre de l'environnement auquel s'ajoutent 700 000 ha de landes et garrigues (25 % du territoire régional).

- Sur ces 800 000 ha, 75 % sont situés en zones de montagne et défavorisées. Cet étagement des formations boisées implique une grande diversité de peuplements qui fait la richesse de ce patrimoine forestier. En revanche les handicaps de ces zones pèsent aussi sur la forêt, faible densité de population, manque d'infrastructures - principalement de voiries - qui rendent son exploitation et sa protection plus difficile.

- La filière économique regroupe près de 170 000 propriétaires se partageant 75 % de la superficie boisée, 315 exploitations forestières et 80 scieries de première transformation. Elle nécessite des moyens d'encadrement importants au niveau de la gestion et de l'exploitation du patrimoine forestier.

- Cette forêt "productive" est située principalement dans

l'arrière pays. Dans les zones de plaine et sur le littoral, autour des principales agglomérations s'établit une forêt de type garrigue, dégradée, où la pression urbaine est forte. Forêt de "services", privée, communale ou domaniale, elle apporte à l'ensemble de la collectivité un ensemble de biens difficilement mesurables, mais indispensables à son équilibre.

Comme dans toute la zone méditerranéenne, outre ses spécificités, la forêt du Languedoc-Roussillon est une forêt riche mais fragile, souvent mal valorisée, les incendies étant trop souvent la phase ultime de sa dégradation.

La Région, dans ses interventions, s'est attachée à développer la forêt et la filière bois, avec un double objectif :

- la gestion patrimoniale de ces espaces boisés,
- la valorisation économique de la filière en terme de production de biens de consommation, et d'activités créatrices d'emploi.

Cela se traduit par un budget de 12,5 millions de francs en 1990, permettant :

- d'accompagner les programmes d'investissements intéressant l'ensemble de la filière : amélioration des boisements, équipements de DFCI, dessertes, mais aussi aides aux entreprises, exploitations forestières et scieries.

- de conduire des études et des programmes de recherche permettant une meilleure productivité et l'adaptation des conditions de production, d'entretien et de gestion aux spécificités de notre région,

- de participer aux actions visant à mieux faire connaître la filière : actions d'animation et d'appui technique auprès des acteurs économiques ou encore actions d'information du public,



Photo 1 : Pins noirs dans la forêt de Parlatges (Hérault).

Photo J.B.

- d'intervenir plus spécifiquement sur des opérations "pilote" d'aménagement concerté du territoire, où la forêt, centre d'intérêts multiples, parfois même divergents, peut jouer son rôle de "milieu de vie" grâce à une gestion concertée.

Un exemple significatif est donné par la manière dont a été géré le reboisement du Col de Portes dans les Cévennes gardoises. Après l'incendie de près de 4 000 ha en 1985, une cellule de concertation s'est mise en place, regroupant les principaux acteurs : communes, agriculteurs, propriétaires forestiers, "utilisateurs" de la forêt... Quatre ans après, grâce à l'effort conjugué, des collectivités territoriales et de l'Etat, l'aménage-

ment réalisé permet à la fois de reconstituer une forêt de production, d'installer des agriculteurs dans des conditions économiquement viables, de redessiner un paysage agréable, avec le souci commun de protéger cet espace et d'en maintenir l'équilibre.

La Région Languedoc-Roussillon entend conduire sa politique forestière en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés.

La spécificité de son intervention peut toutefois se manifester au travers d'opérations d'aménagement du territoire qui relèvent directement de sa compétence, et nécessitent parfois des moyens exceptionnels.

Ainsi, comme au Col de Portes,

la Région souhaite participer au projet de réaménagement du Canton de Castries dans l'Hérault, gravement incendié durant l'été 1989.

Enfin en matière de protection de la forêt, la Région a exprimé sa volonté de créer un centre permanent d'information et de sensibilisation de tous les intervenants locaux sous une forme à déterminer.

Le Languedoc-Roussillon riche de sa diversité et de son histoire peut offrir à l'Europe du Nord sururbanisée l'espace dont elle a besoin.

La protection de cet espace, la protection de la forêt, s'inscrit donc au premier rang des préoccupations du Conseil régional. ■

# La politique de protection et de mise en valeur de la nature en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

*par l'Agence Régionale pour l'Environnement \**

## Des raisons d'agir

La région de Provence-Alpes-Côte d'Azur (30 000 km<sup>2</sup> et 4 millions d'habitants) dispose d'un capital de nature exceptionnel : variété des paysages (700 km de côtes rocheuses et sableuses, des îles, des étangs et marais, des plaines alluviales désertes ou cultivées, de larges rivières et des vallons encaissés, des massifs

forestiers, des moyennes et hautes montagnes, etc...).

### Ce patrimoine est aussi très fragile

- par le sol et le climat (incendies de forêts, inondations, érosion...)
- par l'importance de l'occupation humaine,
- permanente (les 3/4 de la population vit sur un cinquième du territoire : littoral et vallée du Rhône),

• saisonnière : très nombreux touristes, surtout en juillet et août.

### Le maintien de ce patrimoine est indispensable

- pour le tourisme, qui constitue une activité majeure de la région, et qui dépend du maintien de la beauté, de la variété et de la qualité de ses milieux naturels ;
- pour le développement rural, ou lutte contre la désertification des 4/5 du territoire : c'est sur ce capital de ressources naturelles (terre, eau, plantes et paysages) que ces territoires doivent trouver les moyens de leur revivification.

\* A.R.P.E. - BP 17 -13320 Bouc-Bel-Air